

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 11 décembre 2023

**Finances**

**LE CONSEIL COMMUNAL**

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**Finances - Modification budgétaire n° 02 - Exercice 2023 - Communication du courrier du 20 novembre 2023 du Service Public de Wallonie - Département des Finances locales.**

Vu sa décision du 16 octobre 2023 par laquelle il a adopté la deuxième modification du budget communal de l'exercice 2023;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L3115-1;

Vu le courrier du 20 novembre 2023 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville réformant la deuxième modification du budget communal de l'exercice 2023 comme suit:

SERVICE ORDINAIRE

1. Situation telle que votée par le Conseil communal :

Recettes globales	10.790.746,92
Dépenses globales	10.694.887,28
Résultat global	95.859,64

2. Modification des recettes :

00010/106-01	0,00	au lieu de	11.446,63	soit	11.446,63	en moins
00010/466-48	35.052,89	au lieu de	26.334,26	soit	8.718,63	en plus
040/372-01	3.849.123,19	au lieu de	3.547.909,24	soit	301.213,95	en plus

3. Modification des dépenses :

121/123-48	29.038,77	au lieu de	34.934,51	soit	5.895,74	en moins
------------	-----------	------------	-----------	------	----------	----------

4. Récapitulation des résultats tels que réformés :

Exercice propre	Recettes	9.389.123,58	Résultats:	304.381,69
	Dépenses	9.084.741,89		

Exercices antérieurs	Recettes	1.385.143,18	Résultats:	1.349.238,82
	Dépenses	35.904,36		

Prélèvements	Recettes	314.966,11	Résultats:	-1.253.379,18
	Dépenses	1.568.345,29		

Global	Recettes	11.089.232,87	Résultats:	400.241,33
	Dépenses	10.688.991,54		

5. Solde des provisions et du fonds de réserve ordinaire après les présentes modifications budgétaires :

Provisions	0,00
Fonds de réserve	300.000,00

### SERVICE EXTRAORDINAIRE

1. Situation telle que votée par le Conseil communal :

Recettes globales	5.379.709,22
Dépenses globales	5.379.709,22
Résultat global	0,00

2. Modification des recettes :

060/995-51:20230068	2.374,00	au lieu de	0,00	soit	2.374,00	en plus
---------------------	----------	------------	------	------	----------	---------

3. Modification des dépenses :

790/635-51:20230068	2.374,00	au lieu de	0,00	soit	2.374,00	en plus
---------------------	----------	------------	------	------	----------	---------

4. Récapitulation des résultats tels que réformés :

Exercice propre	Recettes	3.641.754,99	Résultats:	209.880,59
	Dépenses	3.431.874,40		

Exercices antérieurs	Recettes	0,00	Résultats:	-18.784,03
	Dépenses	18.784,03		

Prélèvements	Recettes	1.740.328,23	Résultats:	-191.096,56
	Dépenses	1.931.424,79		

Global	Recettes	5.382.083,22	Résultats:	0,00
	Dépenses	5.382.083,22		

5. Solde des fonds de réserve extraordinaires après les présentes modifications budgétaires :

Fonds de réserve extraordinaire	909.582,80
Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2013-2016	0,00
Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2017-2018	0,00
Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2019-2021	0,00
Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2022-2024	496.246,09
Fonds de réserve extraordinaire PIMACI	156.104,15

Vu l'article 4, alinéa 2 du règlement général de la comptabilité communale;  
Considérant qu'il convient de prendre acte du courrier précité;

PREND ACTE

Du courrier du 20 novembre 2023 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville qui conclut à la réformation de la deuxième modification du budget communal de l'exercice 2023.

PROJET